

Province du Québec
Municipalité de Sheenboro

Réunion ordinaire du conseil municipal de Sheenboro le 2 décembre 2024
à 18h30.

Sont présents en personne : la maire Doris Ranger, les conseillers Karen Shea, Lorna Brennan Agnesi, John Brennan, Richard Bradshaw, Shamus Morris et Dick Edwards.

Ashlee Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Simon Tessier, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h33.

2. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est enregistrée à des fins administratives.

3. Adoption de l'ordre du jour

210 -2024

Il est proposé par le conseiller Brennan d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

4. Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

5. Adoption du procès-verbal

A. Procès-verbal de la réunion du conseil du 12 novembre 2024

211-2024

Il est proposé par le conseiller Edwards que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté.

Adopté

B. Règlement municipal 2024-004 sur les procès-verbaux des consultations publiques

212-2024

Il est proposé par le conseiller Morris que le procès - verbal de la réunion de consultation publique concernant le règlement 2024-004 tenue le 12 novembre 2024 soit adopté.

Adopté

6. Période de questions

La période de questions s'est déroulée de 18h36 à 18h43.

Les usagers de la route ont exprimé leurs inquiétudes concernant le transfert de propriété du chemin du lac à la truite au MRNF.

7. Rapport d'inspecteur municipal

Le rapport des inspecteurs a été distribué au conseil municipal.

8. Administration

A. Paiement des factures

213-2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de payer les factures telles qu'énumérées.

CERTIFICATS DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES : Je soussignée, Ashlee Poirier, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses dont le total s'élève à \$ 187 612,05 ont été proposés.

Signé à Sheenboro, Québec
Ce 2 décembre 2024.

Ashlee Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière

B. Intérêts pécuniaires

Confirmation que tous les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires ont été reçus.

C. Règlement municipal 2024-004 « Règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal »

214-2024 Il est proposé par le conseiller Morris d'adopter le règlement 2024-004 « Règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal ».

Vaincu

D. Règlement 2024-005 « Gestion contractuelle »

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion des contrats devra être modifié pour se conformer au projet de loi 57 au plus tard le 6 décembre 2024.

ATTENDU QU' une motion a été déposée par le conseiller Bradshaw lors de la séance ordinaire du conseil le 12 novembre 2024.

ATTENDU QUE la motion n° 188-2024 du conseiller Bradshaw relative au projet de règlement n° 2024-005 « Gestion contractuelle » a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 12 novembre 2024

DONC,

215-2024 Il est proposé par le conseiller Agnesi d'adopter le projet de règlement 2024-005 « Gestion contractuelle »

Adopté

E. Augmentation du coût de la vie prévue pour 2025

216-2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de fixer l'augmentation du coût de la vie pour le conseil et le personnel à 2,5 %.

Adopté

F. Services comptables

217-2024 Il est proposé par le conseiller Edwards d'accepter les services comptables tels que discutés.

Adopté

G. Subvention PRABAM

CONSIDÉRANT que les municipalités sont tenues de produire un rapport comptable final au plus tard le 31 décembre 2024, incluant toutes les dépenses admissibles engagées et payées entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à un audit final de ses comptes afin d'obtenir la soumission dans le cadre du programme d'aide financière aux bâtiments municipaux PRABAM et soumettre à l'auditeur les informations et documents nécessaires à la mission procédurale convenue, comme mentionné dans le document du Ministère à cet effet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sheenboro a effectué des dépenses admissibles conformément aux modalités du PRABAM.

218-2024 Il est proposé par le conseiller Edwards d'autoriser le directeur général à signer et à soumettre tous les documents relatifs à ce compte rendu final ;

ET CECI;

- La municipalité ratifie et confirme l'achèvement des travaux couverts par la remise finale des comptes d'un montant de 54 090,00 \$ pour la rénovation des bâtiments municipaux dans le cadre du programme PRABAM ;
- La municipalité a pris connaissance du Guide PRABAM et a respecté toutes les dispositions qui la concernent ;

- Le cabinet comptable Dignard-Thibault a été mandaté pour soumettre le rapport final;

Adopté

9. Comités

A. Compte rendu de la réunion du comité intercommunal

Un rapport oral a été présenté au conseil.

10. Travaux publics

A. PPA CE

ATTENDU QUE	la municipalité de Sheenboro a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets spéciaux d'amélioration (PSA) du Programme local d'assistance routière (PLAR) et s'engage à s'y conformer ;
ATTENDU QUE	le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée relève de la compétence municipale et est admissible au PAVL ;
ATTENDU QUE	la demande porte sur le gravillonnage du chemin Sullivan et que le conseil municipal a décidé d'y inclure également la modification d'un ponceau et le drainage du chemin Sullivan dans la motion n° 204-2024 lors de la séance ordinaire du conseil du 12 novembre 2024
ATTENDU QUE	les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile où le ministre les a autorisés ;
ATTENDU QUE	les travaux ou les coûts connexes sont admissibles au PAVL ;
ATTENDU QUE	le formulaire de responsabilité V-0321 a été dûment rempli ;
ATTENDU QUE	le rapport de reddition de comptes du projet a été soumis à la fin des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre l'a autorisé ;
ATTENDU QUE	le paiement est conditionnel à l'acceptation par le ministre du rapport de reddition de comptes du projet ;
ATTENDU QUE,	si le rapport de reddition de comptes est jugé conforme, le ministre effectue un paiement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois dépasser le montant maximal d'aide tel qu'il figure dans la lettre d'annonce ;
ATTENDU QUE	les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;
219-2024	POUR CES RAISONS, il est résolu et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Sheenboro approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux coûts inhérents admissibles mentionnés dans le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de ces exigences, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

B. Déneigement

220-2024

Il est proposé par le conseiller Shea d'accepter le devis de déneigement fourni par M. Perrault pour la saison hivernale 2024-2025 dans les zones désignées décrites dans le contrat et de permettre au directeur général de signer le contrat de travail.

Adopté

C. Chemin du Lac a la Truite

Le conseiller Morris a lu la correspondance d'un contribuable du chemin du lac a la truite.

221-2024

Il est proposé par le conseiller Morris d'annuler la motion n° 124-2024 concernant le transfert des portions municipales de Trout Lake Road à la MRNF.

Vaincu

11. Dans l'appareil

La proposition du conseiller Bradshaw vise à ce que la séance se tienne à huis clos à 19h23.

12. Hors champ

La séance est décidée par le conseiller Brennan à se dérouler hors caméra à 19h28.

A. Salaires

222-2024

Il est proposé par le conseiller Edwards d'attribuer 40 heures par semaine au directeur général.

Adopté

223-2024

Il est proposé par le conseiller Edwards d'accepter l'augmentation de salaire telle que discutée pour notre employé des travaux publics.

Adopté

224-2024

Il est proposé par le conseiller Edwards d'accepter l'augmentation de salaire telle que discutée pour l'inspecteur municipal.

Adopté

B. Travaux publics

Il est proposé par le conseiller Brennan que notre employé des travaux publics travaille sur le site de transfert uniquement le dimanche, comme convenu.

Adopté

13. Prochaine réunion

Réunion budgétaire spéciale le 9 décembre 2024 à 18h30

Réunion ordinaire du conseil municipal le 13 janvier 2024 à 18h30

14. Clôture de la réunion

225-2024

Il est proposé par le conseiller Brennan que la séance soit ajournée à 19h31.

Adopté

_____ Directeur général Secrétaire-trésorier	_____ Maire
--	----------------

Moi, *Doris Ranger* , atteste que la signature de ce procès-verbal est équivalente à la signature de toutes les motions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.